

soir concernant le traitement du gouverneur général, une fois résolution approuvée.

Sir John A. Macdonald dit que telle n'est pas l'intention du gouvernement. Il sera, cependant, loisible à n'importe quel député de présenter un tel bill.

L'hon. M. Holton estime qu'il est tout à fait irrégulier de fonder un crédit sur une loi (la loi sur le service civil) qui n'existe même pas encore et qui n'a même pas été soumise aux formalités d'adoption.

L'hon. M. Rose dit que si le bill du service civil dont la Chambre a été saisie n'est pas adopté, le crédit sera réparti en conformité de la loi actuelle sur le service civil. Le crédit n'est pas aussi élevé que celui de l'année en cours. Il est de \$30,000 de moins. Il compte pouvoir effectuer cette réduction grâce à la Loi sur le service civil et les frais divers.

Le crédit est adopté.

Sur le crédit—supplément du traitement de certains juges de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick,

Sir John A. Macdonald soutient qu'il ne convient pas que les traitements des juges soient votés tous les ans. Un bill en voie de préparation sera donc déposé au cours de la session afin de fixer ces traitements.

L'hon. M. Holton propose de supprimer ce crédit dans le budget des dépenses et d'ajourner la discussion jusqu'à ce que le gouvernement ait présenté les résolutions sur lesquelles le bill promis sera fondé.

Sir G.-É. Cartier recommande qu'une décision soit prise sur l'heure. Cela ferait certainement avancer la discussion d'une étape.

Le crédit est adopté.

Sur le crédit de \$25,000 pour la police de frontière.

Sir John A. Macdonald, en réponse à M. Young, déclare que le gouvernement est à mettre sur pied un corps de police du Dominion. Le gouvernement sent le besoin de constituer un tel corps sous son autorité. De petits détachements sont maintenant postés à Ottawa, à Sarnia et ailleurs sous la direction de M. McMicken, magistrat stipendiaire pour l'Ontario. Cette police n'a rien à voir avec la police secrète, car elle a pour fonction de surveiller les frontières, d'assurer la protec-

[M. Mackenzie.]

tion sur le plan international des immeubles du Dominion et de fournir au Dominion tout autre service jugé nécessaire, notamment la garde des immeubles de police.

L'hon. M. Holton demande si le gouvernement ne devrait pas déposer un bill à ce sujet.

Sir John A. Macdonald dit qu'il le fera.

M. Blake soutient qu'en ce cas il vaudrait mieux rayer le poste du budget des dépenses et en discuter lorsque la mesure du gouvernement sera déposée.

Sir John A. Macdonald répond qu'il préfère voir la Chambre adopter ce crédit. A ce moment-ci, il est plus commode d'adopter les crédits dans l'ordre où ils se présentent.

Le crédit est adopté.

Le crédit de \$30,000 relatif à la police du port, du fleuve et du gouvernement, à Québec et à Montréal, a suscité des échanges de vues, plusieurs députés étant d'avis qu'en raison des avantages importants que Montréal et Québec tirent de la navigation, la population de ces villes, et non le Dominion, devrait acquitter cette dépense.

Le crédit est cependant adopté de même que le crédit restant au chapitre de l'administration de la justice; sont adoptés également tous les crédits figurant au chapitre des pénitenciers.

Sur le crédit des services législatifs,

M. Mackenzie dit qu'il y aura discussion. Il croit savoir que le gouvernement s'est chargé des frais divers, mais il apprend que le président du Sénat a récemment dépensé \$4,000 à l'aménagement de salles affectées au Sénat dans les immeubles publics. Cette dépense, dit-on, n'a pas été autorisée par le ministère des Travaux publics.

L'hon. M. McDougall répond que, pendant le congé, les présidents des deux Chambres ont signalé au ministère l'opportunité d'apporter quelques modifications à l'édifice. Certains des travaux ont été sanctionnés mais d'autres ne l'ont pas été. Ceux-ci ont été exécutés quand même sous la responsabilité de celui qui les avait commandés. Dans l'autre Chambre, d'importantes modifications ont été proposées notamment le remplacement des fourneaux de cuisine, mais il s'y est opposé n'en voyant pas la nécessité.